



www.sedlj.ca

Le Synergique

Vos nouvelles
syndicales

Volume 16 # 5

Le 16 janvier 2018

Mot de la présidente

Bien que l'année 2018 soit déjà bien amorcée, je tiens à débiter ce mot en vous souhaitant mes meilleurs vœux : santé et bonheur, mais aussi reconnaissance de toute l'importance de votre travail au quotidien!

Pour le Syndicat, c'est sous le thème de la négociation et des élections et que s'est amorcée l'année 2018. En ce qui concerne la négociation, nous sommes toujours dans le processus de renouvellement de notre Entente locale. Au secteur des Jeunes, nos travaux se poursuivent avec un médiateur externe afin de nous permettre de dénouer une impasse concernant la reconnaissance des éléments de la tâche et au secteur des Adultes, nous avons paraphés une entente de principe pour les chapitres 11 (formation générale aux Adultes) et 13 (formation professionnelle). Nous sommes confiants de vous présenter les résultats de cette négociation avant la fin de la présente année scolaire...

Pour le volet des élections, il se déploie à deux niveaux. D'abord au niveau de notre Syndicat où un poste est actuellement vacant au secondaire; des élections auront lieu le 7 février prochain. De plus, trois mandats se terminent en juin 2018 au Conseil d'administration, soit le mandat

d'une représentante au primaire, d'un représentant au secondaire et le poste de la présidence.

Également, il ne faut pas oublier que des élections provinciales sont prévues à l'automne 2018. Ce qui est particulier pour les employés des services publics, c'est que le parti au pouvoir est à la fois gouvernant de l'État et Employeur. Tel que mentionné dans une édition précédente, le gouvernement Couillard est déjà en mode électoral et tente de racheter ses années sous le signe de l'austérité par du saupoudrage de petites mesures administratives, qui font en sorte que des petits contrats sont accordés sans que le service à l'élève soit donné de façon satisfaisante, et aussi par des baisses d'impôts privant l'État d'importantes sources de revenus pour assurer des services publics de qualité. Tel que le mentionnait notre présidente de la CSQ, Mme Louise Chabot, lors de sa conférence de presse du début de l'année, nous serons présents afin de questionner et de publiciser les promesses de tous les représentants des partis politiques qui ont l'intention de former le prochain gouvernement.

En terminant, je souhaite vous voir nombreux à l'Assemblée générale du 30 janvier prochain... À bientôt!

Dépassement d'élèves

Versement des sommes dues

Les formulaires pour dépassement d'élèves et le document explicatif devraient vous être transmis par la Commission scolaire dans tous les établissements du primaire et du secondaire dans la semaine **du 15 janvier 2018**. Tous ces documents devaient donc être vérifiés et retournés **rapidement** par le personnel enseignant concerné. Cette opération de vérification devrait permettre de verser correctement les sommes dues **sur la paye du 25 janvier 2018**. Si vous n'avez pas reçu le formulaire et que vous croyez être en dépassement d'élèves, **le signaler à la direction de l'établissement** dans les plus brefs délais.



Le **REER + le Fonds, c'est 30%* d'économies d'impôt** de plus qu'un REER ordinaire, rien de moins!

Valide jusqu'au 28 février 2018

Pour les 12 derniers mois, le Fonds affiche un rendement de 8,9 % et au cours des 6 premiers mois de l'exercice, le Fonds a investi plus de 526 millions dans l'économie du Québec!

Trois façons de cotiser :

- Retenue sur le salaire;
- En un seul versement;
- Prélèvements bancaires.

Surveillez la visite d'un des responsables locaux, dans votre établissement entre le 18 janvier et le 28 février 2018 (Mme Chantale Dionne, Mme Marie-Hélène Rathé ou M. Pierre Girard).

*Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds sont de 15 % au fédéral et de 15 % au Québec. Ils sont limités à 1 500 \$ par année fiscale ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds d'un montant de 5000 \$

RETOUR PROGRESSIF AU TRAVAIL APRÈS UN CONGÉ MALADIE

Si vous êtes absent en raison d'une maladie **pendant une période d'au moins 12 semaines**, la convention collective permet de revenir au travail progressivement, mais à certaines conditions.

- seul la ou le médecin traitant peut recommander un retour progressif au travail;
- vous devez remettre à Mme Christine Girard, responsable du dossier à la C.S., un certificat médical de votre médecin qui prescrit et détermine le nombre de jours ou de demi-journées par semaine ou encore, le nombre de groupes par cycle;
- Ce certificat médical de retour progressif au travail doit contenir la date du retour au travail à temps plein;
- L'horaire de travail est déterminé par la commission et l'enseignante ou l'enseignant concerné, donc ce n'est pas au médecin à déterminer votre horaire;
- Ce retour progressif au travail **ne doit pas excéder 12 semaines** à moins d'entente entre la commission et l'enseignante ou l'enseignant concerné;

Exceptionnellement, par entente entre l'employeur et l'enseignante ou l'enseignant concerné, le retour progressif peut être accepté avant le délai de 12 semaines. Si votre médecin vous prescrit un retour progressif au travail avant l'atteinte des 12 semaines d'absence et advenant que votre retour excède 12 semaines, contactez votre Syndicat.

Pour nous joindre :
695-1609

Pour visiter notre site :
www.sedlj.ca



OFFRES EXCLUSIVES AUX MEMBRES
DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT :

IRIS VOUS OFFRE DES AVANTAGES EN SOINS VISUELS POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE !

Vos Avantages IRIS incluent :

- 150\$* sur chaque paire de lunettes de prescriptions (la valeur totale des lentilles incluant le traitement doit être de 250 \$ et plus).
- 50 \$* sur les lunettes solaires.
- 50 \$* sur les lentilles cornéennes.
- 500\$* pour une correction de la vision par chirurgie.



- * Applicable également aux membres de votre famille.
- * Aucune restriction en ce qui concerne le nombre de lunettes achetées par année.
- * Ces avantages s'ajoutent à votre assurance collective.

INSCRIVEZ-VOUS EN TROIS ÉTAPES FACILES

ET COMMENCER À RECEVOIR LES OFFRES DU PROGRAMME DES AVANTAGES IRIS DÈS AUJOURD'HUI!

- ➊ Allez à iris.ca/avantages
- ➋ Cliquez sur **Inscrivez-vous maintenant**
- ➌ **Sélectionnez FSE -Fédération des syndicats de l'enseignement** à partir du menu déroulant et remplissez l'inscription en ligne

Vous trouverez d'autres informations importantes sur les affiches qui se retrouvent dans votre milieu ainsi que sur le site : avantages@iris.ca



LES JPS SONT DE RETOUR...



Les Journées de la persévérance scolaire (JPS) se tiendront pour une 11^e édition au Saguenay-Lac-Saint-Jean du **12 au 16 février 2018** sous le thème **Vos geste, un + pour leur réussite !**

Cette campagne met l'accent sur l'importance du rôle de chacun dans la persévérance scolaire et la réussite des jeunes, de la petite enfance à l'âge adulte. Vous êtes convié à prendre part à cette grande vague de mobilisation qui se ressentira partout au Québec en proposant une activité à tenir avec les jeunes ou les adultes de votre classe ou de votre école.

Inscrivez-vous au www.crepas.qc.ca **avant le 19 janvier 2018** pour recevoir la trousse promotionnelle et également en visitant le site, vous serez branché sur l'actualité des JPS.

La persévérance scolaire, c'est l'affaire de tous !



Régime d'assurance collective CSQ – SSQ : dépliant
« Votre régime CSQ en un coup d'œil » (version 2018)

Comment se procurer l'information concernant le régime d'assurance collective, édition 2018 du dépliant « Votre régime CSQ en un coup d'œil » ?

Vous pouvez vous procurer la version électronique sur le site Internet du Syndicat à l'adresse :

www.sedlj.ca
Onglets: Dossiers - Assurances -
Assurances collectives (SSQ)

Bien que l'utilisation de la version électronique soit à privilégier, il est possible **pour les employeurs** de commander auprès de SSQ des copies papier de la version 2018 de la brochure du régime d'assurance collective CSQ – SSQ. Si besoin, **contactez Chantale Blackburn à la C.S. au poste 4245.**

Tarifification 2018

Pour le renouvellement 2018, le coût de l'assurance maladie est ajusté à +4,6 % et la contribution maximale annuelle passe de 830 \$ à 860 \$ par certificat avant que le remboursement soit à 100 %.

Programme d'aide aux employés (P.A.E.)

Gratuit... Confidentiel...



« Le Programme T'AIDE » permet de rencontrer différents intervenants (psychologue, travailleur social, etc.).

N'attends pas d'être au bout du rouleau !

FIERS DÊTRE SAGS !

Pour un rendez-vous : 418 690-2186

C'est dans une ambiance familiale et festive qu'une centaine d'enseignantes et d'enseignants de notre syndicat ont assisté vendredi le 12 janvier, avec famille et amis, au match des Saguenéens de Chicoutimi contre les Screaming Eagles de Cap-Breton. Dans le cadre de la campagne de valorisation « Prof, ma fierté! », les quatre syndicats de l'enseignement de la région étaient représentés par plus de 700 personnes qui agitaient leur main moussée et encourageaient leur équipe. La mise au jeu fut faite par notre présidente de la FSE, Mme Josée Scalabrini, et notre porte-parole, l'humoriste Pierre Hébert, nous a transmis un message vidéo. Ce fut une super soirée malgré la défaite de nos bleus, bravo à toute l'équipe!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



30 janvier 2018

à 16 h 30

À la salle Le Calypso

(3812, rue d'Auteuil, Jonquière)

À l'ordre du jour :

- Modification aux Statuts et règlements (VOTE)
- Modification à la Politique du Fonds d'aide syndicale (VOTE)
- Bilan financier 2016-2017

N. B. Un verre de l'amitié sera offert après la rencontre.

On compte sur votre présence!